

ministre de Kenora-Rainy River sera probablement de très courte durée et pourrait se terminer même avant les prochaines élections.

M. Reid: Oh, oh!

M. Dawson: N'en croyez rien!

M. Nielsen: Mes meilleurs vœux l'accompagnent. Cependant, depuis que le premier ministre actuel exerce le pouvoir, la moyenne est d'environ 1.5 ministre par mois.

La Chambre a même été aménagée de façon à limiter l'efficacité de l'opposition. Ce sont les électroniciens là-haut—sans vouloir les offenser—qui font apparaître et disparaître les députés sur un signe de l'Orateur. Ce n'est pas ainsi qu'à mon avis, la liberté de parole devrait s'exercer. Ce n'est pas ainsi non plus que la Chambre devrait fonctionner. Ce n'est certes pas ainsi qu'elle a déjà fonctionné. C'est la principale raison du tapage que nous entendons ici maintenant. Nous devons crier pour nous faire entendre, pour la simple raison que personne ne nous entend si les techniciens ne nous branchent pas.

M. Reid: Avez-vous besoin de quelqu'un pour vous brancher?

M. Nielsen: Le nouveau ministre a beau vouloir m'interrompre, je ne l'entends pas d'ici. Mais la place qu'il occupe est toute nouvelle pour lui. Il ne comprend pas comment la Chambre fonctionnait auparavant.

M. Dawson: Sûrement qu'il y était.

M. Nielsen: Auparavant, la liberté d'expression n'était pas limitée à la Chambre.

M. Reid: Cela fait 14 ans que je suis ici.

M. Nielsen: Il n'était pas ici avant les changements. Je parle de la période où des microphones étaient accrochés au plafond et où on devait en ouvrir toute une rangée pour capter les interventions. Les échanges de propos étaient alors libres. Les députés n'avaient pas besoin de crier pour se faire entendre. Les débats étaient animés et intéressants. On ne les contrôlait pas à souhait en tournant un bouton électronique. Il y avait donc une plus grande liberté d'expression, les débats étaient plus animés et les députés avaient envie d'assister aux séances. Aujourd'hui, nous sommes bien contents quand nous pouvons obtenir un quorum à la Chambre à un autre moment que pendant la première heure. Si on regarde l'assistance en ce moment, on atteint à peine le quorum.

M. Dawson: Nous sommes 39.

M. Nielsen: Oui, c'est bien mince 39 sur 282, n'est-ce-pas?

M. Dawson: 264.

M. Nielsen: Environ 264—282 la prochaine fois. Si c'est là l'idée que se font les députés d'en face du fonctionnement de la Chambre, ce n'est certes pas la mienne. Ce nouveau système prédispose beaucoup au syndrome de montreur de marionnettes qu'accuse le premier ministre.

Ces transformations subtiles ont complètement faussé le caractère et le rôle de notre assemblée. Ce sont les Canadiens qui s'en trouvent les véritables perdants, car c'est au Parlement que subsisteront ou disparaîtront ultimement nos libertés. Les

Parlement

restrictions et les servitudes qui ont été graduellement mais inexorablement imposées aux députés—et particulièrement aux députés de l'opposition qui doivent jouer le rôle de chiens de garde—sous le gouvernement actuel ont déjà miné profondément les libertés des Canadiens qui nous ont élus ici pour accomplir notre travail. Mais nous sommes empêchés de l'accomplir par un premier ministre autocrate qui n'est intéressé qu'au pouvoir en tant que tel et par une bande de marionnettes sans caractère qui occupent les banquettes ministérielles et dont chacune n'a qu'une pensée au début de chaque jour: «Je ne devrai mon maintien à mon poste de ministre qu'à la façon dont je réagirai aux coups de ficelle du montreur de marionnettes.»

Des voix: Bravo!

L'hon. John M. Reid (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, quand j'ai lu la motion pour la première fois, j'ai eu une réaction de surprise parce que, de toute évidence, la personne qui l'a rédigée ignore tout du fonctionnement de la Chambre depuis deux ans. Puis, quand je me suis aperçu que le député du Yukon (M. Nielsen) en était l'auteur, ma surprise a fait place à de la compréhension. Le député fait étalage de son ignorance de ce qui s'est passé sur le plan de la procédure parlementaire depuis deux ans et demi.

M. Dawson: Il n'est jamais là.

M. Reid: Je vais me dévouer pour lui donner une brève leçon d'histoire de notre procédure parlementaire, mais je voudrais d'abord examiner le libellé de la motion puisque c'est l'un des textes les plus trompeurs et les plus insensés produits par l'opposition depuis longtemps.

Durant les derniers jours de la législature actuelle, j'aurais pensé que les conservateurs auraient le courage de mettre en délibération certaines de leurs propositions en matière de mesures politiques. Je me serais attendu à ce qu'ils présentent une motion sur le statut de Petro-Canada, ou encore sur leur projet de déduction des intérêts hypothécaires, sur leur idée de prendre aux pauvres pour donner aux riches.

Mlle MacDonald: La décision vient de Toronto.

M. Reid: Que nous offre-t-on à la place? La plupart des députés savent bien que la procédure est un des aspects les plus intéressants de la vie des Communes. Je n'ai encore jamais refusé de discuter de procédure, mais il me semble que ce n'est pas le moment. Je suppose que les conservateurs acceptent difficilement de voir démolir leurs propositions.

Cette motion recèle un certain nombre d'inexactitudes. Tout d'abord, s'il est clair que le système des comités est loin d'être parfait, il faut dire que les députés de l'autre côté de la Chambre sont aussi responsables de cette situation que ceux qui siègent de ce côté-ci. J'aimerais aborder deux questions qui me tracassent, et qui inquiètent aussi le gouvernement, je crois. La première, c'est le fait que le comité des transports et des communications a un budget supplémentaire de 125 millions de dollars à étudier et qu'il ne s'est pas encore attelé à la tâche.